

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 10 novembre 2025 à 19:00 au bureau de la municipalité à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

Mme Katy Imbeault
M. Dany Labrecque
M. Alain Sasseville

Absente : Mme Véronique Belley

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière

RÉSOLUTION 2025-11-130

**DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION
D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

POUR CES MOTIFS,

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN SASSEVILLE
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- **D'informer** le ministre de la Langue française que la municipalité utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;
- **QUE** la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*;
- **QUE** la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

COPIE AUTHENTIQUE
À ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY
CE 11 NOVEMBRE 2025



KARINE OUELLET
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

ADOPTÉE EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2025.

(SIGNÉ) GILLES DUFOUR, MAIRE

(SIGNÉ) KARINE OUELLET, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE